

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional  
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 3 septembre 2021 Séance du 9 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 septembre, s'est réuni à 9h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Monsieur Serge VILLARD, 1<sup>er</sup> vice-président.

Nombre de délégués : 12                      Présents : 4                      Votants : 4

Vote : 4 pour 0 contre 0 Abstention

**Etaient présents** : Serge VILLARD, Benoit VIDAL, Michelle GILLY, Pierre SAPHORES

**Procuration(s)** :

**Etai(en)t absent(s)**: Rachel COTTA, Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Pierre CLEMENT, Michel CHENIVESSE, Michel BOYER, Karine TAULEMESSE, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTHE, Monique BOF

**Etai(en)t excusé(s)** : Philippe EUVRARD, Sylvie CADDET, Jacky BEAU, Martine MATTEI, Isabelle SAIMMAIME PERICO

**Secrétaire de séance** : Benoit VIDAL

**DELIBERATION N°2021-15 : Renouvellement de la convention pour l'adhésion au réseau Cap sur le Rhône au titre de l'année 2021**

**Le vice-président expose**

Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional fait partie du réseau Cap sur le Rhône.

Cette association joue le rôle de tête de réseau des institutions patrimoniales (musées, villes et pays d'art et d'histoire) en lien avec la thématique du Rhône.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets, le réseau a pour objectifs :

- > La valorisation des sites membres-partenaires, des patrimoines rhodaniens témoignant de l'histoire du Rhône, axe historique de communication entre la Méditerranée et l'Europe septentrionale, ainsi que de son environnement naturel ;
- > Le développement et l'attractivité de ViaRhôna et des territoires traversés,
- > La diversification des publics : scolaires, visiteurs, (cyclo)touristes de passage ou de proximité, croisiéristes, ...,
- > Le renforcement du sentiment d'attachement des populations au fleuve, par la diffusion du patrimoine fluvial, de l'environnement et des enjeux contemporains,
- > La mise en œuvre des partenariats qualifiants et transversaux,
- > La mutualisation et le partage de compétences et de connaissances.

Le réseau et ses membres-partenaires bénéficient d'une page sur le site [ViaRhona.com](http://ViaRhona.com)  
[viarhona.com/loisirs-sur-rhone/cote-culture/cap-sur-le-rhone](http://viarhona.com/loisirs-sur-rhone/cote-culture/cap-sur-le-rhone)

Afin de développer la visibilité des membres-partenaires, d'œuvrer à une dynamique collective et un maillage des offres et des sites le long du Rhône, différentes actions de communication et projets sont conduits en direction de publics diversifiés et diffusés le long de la ViaRhôna, sur les sites partenaires.

Ainsi, le réseau a mis en œuvre plusieurs actions de communication et projets ; il a notamment édité une carte valorisant les différents acteurs du réseau le long du Rhône, un carnet de voyage à destination des 9-12 ans, la création de capsules d'animation (la collection fleuve) menées en partenariat avec l'école de Bellecour et diffusable par chaque structure.

Sur l'année 2021, le réseau Cap sur le Rhône a programmé des ateliers d'écriture et a mis en place un concours d'écriture (dans le courant du Fleuve), auxquels chaque partenaire a été associé.

**Les engagements des membres dans le cadre de ce réseau sont les suivants :**

- Présenter le réseau et les différents outils de communication sur leur site Internet, sur la communication des actions en lien avec le fleuve Rhône.
- Participer autant que possible aux réunions du réseau et à l'élaboration des projets conduits par celui-ci.
- S'acquitter d'une participation financière annuelle, dont le montant est défini par les deux parties.

Pour le Pays d'art et d'histoire VIVARAIS MÉRIDIONAL, le montant participatif annuel est de 250 euros, auquel s'ajoute, pour l'année 2021, la participation au projet d'ateliers et de concours d'écriture (Dans le courant du Fleuve) d'un montant de 350 €.

Le CONSEIL SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après en avoir délibéré

- Approuve la signature de la convention pour l'adhésion au réseau Cap sur le Rhône pour l'année 2021, qui l'engage à hauteur de 250 € au titre de l'adhésion et de 350 € au titre de sa participation aux ateliers et concours d'écriture.
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette demande.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente,  
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.

